

Comité des Fêtes

4 rue de la Nourasse

– JAUNAY –

86130 JAUNAY - MARIGNY

BULLETIN D'INSCRIPTION ET ATTESTATION

VIDE - GRENIER - BROCANTE - EXPO ARTISANALE

vendredi 1 mai 2026

Joindre obligatoirement votre règlement à l'ordre du Comité des Fêtes Jaunay - Clan avec votre inscription (pas de règlement = pas de réservation)

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout stand ne présentant pas les caractéristiques du but de la journée
ainsi que le monopole de la restauration et de la buvette

En aucun cas, la participation ne sera pas remboursée, même en cas d'intempéries (sauf en cas d'annulation de l'organisateur)

Tous les emplacements sont réservés et délimités . Merci de respecter votre emplacement sans empiéter sur le voisin

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens aux marchandises d'autrui ainsi

qu 'aux aménagements appartenant ou loués par les organisateurs. Ils doivent donc de ce fait être couverts par leur propre assurance.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
ainsi que du nombre de visiteurs et d'acheteurs potentiels

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel

Le petit café ou chocolat du matin et sa viennoiserie vous seront offerts jusqu'à 10 h 30 (2 tickets par stand vous seront remis à votre arrivée)

Vous devez signer le registre et avoir votre emplacement avant de vous installer

On vous attend au niveau du Crédit Agricole , Merci ,

**EMPLACEMENT
SEUL**

..... ml x 2 € =

**AVEC VOITURE
OU REMORQUE**

Minimum 7 ml

..... ml x 2€ =

**AVEC VOITURE ET REMORQUE
OU FOURGON**

Minimum 10 ml

..... ml x 2€ =

Nom : Prénom :

Adresse : ville : cp :

Tel : Port : Mail :

PARTICULIER

Pièce d'identité : N° :

Délivrée le : par préfecture de :

N° immatriculation véhicule :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

> de ne pas être commerçant ni professionnel

- > de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- > de ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à : le signature

Cette attestation doit être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise à la Mairie de la commune d'organisation

PROFESSIONNEL

représentant la Société ou l'association :

dont l'adresse du siège est :

Votre fonction est :

N° RC : Lieu : Date de création :

Produits vendus :

N° Immatriculation du véhicule :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce

Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobilier usagés (article R 321-7 du code pénal)

Fait à : le signature

Cette attestation doit être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise à la Mairie de la commune d'organisation

Adressez avant le 21 avril 2026 votre inscription avec votre règlement au :

**Comité des Fêtes 4 rue de la Nourasse 86130 JAUNAY – MARIGNY – tel : 06 07 22 30 48 Hrepas –
ou dans le cidex sur la place de Chincé -**

Mail : comitedesfetes.jcl86130@gmail.com

règlement à joindre à l'ordre du Comité des fêtes Jaunay

Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique. Svp